



BRP INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2019 ET AVIS DE DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS DE PROCURATION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des porteurs d'actions à droit de vote subalterne (les « actions à droit de vote subalterne ») et d'actions à droit de vote multiple (les « actions à droit de vote multiple », désignées, conjointement avec les actions à droit de vote subalterne, les « actions ») de BRP inc. (la « Société ») se tiendra à 11 h (heure de l'Est) le 30 mai 2019 au Centre de design et d'innovation Laurent Beaudoin, situé au 754, rue St-Joseph, Valcourt (Québec) J0E 2L0, aux fins suivantes :

- (1) recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2019, accompagnés des notes y afférentes et du rapport de l'auditeur indépendant s'y rapportant (voir page 14 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe datée du 23 avril 2019 (la « **circulaire** »));
- (2) élire les douze (12) administrateurs désignés dans la circulaire qui siégeront jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leurs remplaçants (voir page 14 de la circulaire);
- (3) nommer l'auditeur de la Société (voir page 28 de la circulaire);
- (4) examiner et, s'il est jugé souhaitable de le faire, adopter une résolution consultative non contraignante annuelle sur l'approche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants, décrite plus amplement dans la circulaire (voir page 29 de la circulaire);
- (5) traiter toute autre question dûment soulevée à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

La circulaire vous informe plus amplement des questions qui seront débattues à l'assemblée.

Le conseil d'administration de la Société a fixé au 15 avril 2019 à la fermeture des bureaux la date de clôture des registres servant à établir les actionnaires habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement et à y voter. Les personnes devenant actionnaires inscrits après ce moment n'auront pas le droit de voter à l'assemblée ni à aucune reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

À titre d'actionnaire de la Société, il est très important que vous exerciez les droits de vote rattachés à vos actions, soit par procuration, soit en personne à l'assemblée. L'actionnaire qui souhaite nommer une autre personne (qui n'a pas à être un actionnaire) pour le représenter à l'assemblée peut le faire en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ou en remplissant un autre formulaire de procuration, puis, dans l'un ou l'autre des cas, en faisant parvenir le formulaire de procuration rempli, dans l'enveloppe-réponse remise à cette fin, à Services aux investisseurs Computershare Inc., d'ici 16 h (heure de l'Est) le 28 mai 2019 ou, si l'assemblée est reportée, au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée (sans compter le samedi, le dimanche et les jours fériés). Les actionnaires qui votent par procuration peuvent quand même assister à l'assemblée.

Cette année, la Société applique les procédures de notification et d'accès prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières pour envoyer la circulaire, les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 janvier 2019 et les notes y afférentes, le rapport de l'auditeur

indépendant s'y rapportant et le rapport de gestion connexe ainsi que les autres documents relatifs à l'assemblée (les « **documents de procuration** ») à ses actionnaires inscrits et non inscrits. Selon les procédures de notification et d'accès, au lieu de recevoir des exemplaires imprimés des documents de procuration, les actionnaires reçoivent un exemplaire du présent avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2019 et avis de disponibilité des documents de procuration (l'« **avis de convocation** ») (qui explique comment obtenir des exemplaires des documents de procuration, comment demander un exemplaire imprimé des documents de procuration et des renseignements sur l'assemblée) et un formulaire d'instructions de vote ou un formulaire de procuration. Cette procédure réduit considérablement les frais d'impression et de mise à la poste et est écologique puisqu'elle réduit la consommation de papier et d'énergie.

À titre d'actionnaire de la Société, il est très important de lire attentivement la circulaire et les autres documents de procuration. Ils contiennent des renseignements importants au sujet de l'exercice des droits de vote rattachés à vos actions et de la participation à l'assemblée. Les documents de procuration seront disponibles sur le site Web de la Société au ir.brp.com et sous ses profils sur SEDAR au www.sedar.com.

Si vous désirez recevoir un exemplaire imprimé des documents de procuration par la poste, vous devez en faire la demande et celle-ci sera sans frais. Outre le présent avis de convocation, vous avez également reçu un formulaire d'instructions de vote ou un formulaire de procuration indiquant un numéro de contrôle de 15 ou de 16 chiffres. Les actionnaires ayant un numéro de contrôle à 15 chiffres peuvent appeler sans frais au 1 866 962-0498 en Amérique du Nord ou au 514 982-8716 à l'extérieur de l'Amérique du Nord pour demander un exemplaire imprimé des documents de procuration. Les actionnaires ayant un numéro de contrôle à 16 chiffres peuvent composer sans frais le 1 877 907-7643 pour demander un exemplaire imprimé des documents de procuration. Dans chaque cas, les actionnaires devront entrer le numéro de contrôle indiqué sur le formulaire d'instructions de vote ou le formulaire de procuration reçu.

Pour recevoir un exemplaire imprimé des documents de procuration avant l'heure limite pour l'exercice des droits de vote et la date de l'assemblée, les actionnaires doivent faire parvenir leur demande au plus tard le 15 mai 2019. Si vous demandez un exemplaire imprimé des documents de procuration, veuillez noter qu'aucun autre formulaire d'instructions de vote ou formulaire de procuration ne vous sera envoyé; veuillez conserver celui que vous avez reçu avec le présent avis de convocation aux fins du vote.

Pour obtenir un exemplaire imprimé des documents de procuration après la date de l'assemblée, veuillez appeler au 1 800 564-6253.

Pour cette année, les actionnaires qui, dans leur compte, ont donné des instructions afin de recevoir des documents imprimés recevront un exemplaire des documents de procuration.

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée, où ils auront la possibilité de poser des questions et de rencontrer la direction de la Société. La Société rappelle aux actionnaires d'examiner tous les renseignements contenus dans la circulaire avant de voter. À l'assemblée, la Société fera aussi état de ses résultats pour l'exercice clos le 31 janvier 2019.

Fait à Valcourt (Québec) le 23 avril 2019

Par ordre du conseil d'administration.

Le vice-président principal, Services juridiques et Affaires publiques,



Martin Langelier